

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**



**Réunion du Comité Syndical
Mercredi 9 avril 2025**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1165	21	10	0	7

Vote du compte administratif 2024

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni mercredi 9 avril 2025 à 14 h 30 au Pôle de Proximité : Maison du Cotentin, 9 rue de la Boularderie à SAINT-PIERRE-EGLISE, en présentiel, sur convocation du 27 mars 2025.

M. Alain NAVARRET, Président du SMEL, préside la séance.

M. Thierry LETOUZÉ est Secrétaire de séance.

PRÉSENTS

Délégués du conseil départemental de la Manche - titulaires :

M. Alain NAVARRET, conseiller départemental canton Bréhal, Président du SMEL

Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS, conseillère départementale canton Agon-Coutainville, 1^{ère} vice-présidente

Mme Hedwige COLLETTE, conseillère départementale canton Créances

M. Daniel DENIS, conseiller départemental canton Val de Saire

M. Thierry LETOUZÉ, conseiller départemental canton Cherbourg-en-Cotentin2

M. Yvan TAILLEBOIS, conseiller départemental canton Granville

Délégués des EPCI titulaires

M. Yves ASSELINE, communauté d'agglomération le Cotentin

M. Jean-René LECHATREUX, communauté d'agglomération du Cotentin

M. David LEGOUET, communauté d'agglomération du Cotentin, 2^{ème} Vice-Président

Mme Manuela MAHIER, communauté d'agglomération le Cotentin

M. Jean-Marie POULAIN, communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

EXCUSÉS

Délégués du conseil départemental de la Manche et du Calvados, titulaires :

M. Hervé AGNES, conseiller départemental canton de Quetteville-Sur-Sienne

M. Jacques COQUELIN, conseiller départemental canton Valognes

M. Benoît FIDELIN, conseiller départemental canton Les Pieux

M. Cédric NOUVELOT, conseiller départemental canton de Courseulles-Sur-Mer

Délégués des EPCI, titulaires :

M. Alain BACHELIER, communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie

M. Jacky BIDOT, communauté de communes Coutances Mer et Bocage

Mme Claude BOSQUET, communauté de communes Coutances Mer et Bocage

Mme Ghyslène LEBARBENCHON, communauté de communes de la Baie du Cotentin

M. Daniel LECUREUIL, communauté de communes Granville Terre et Mer

M. Didier LEGUELINEL, communauté de communes Granville Terre et Mer

Vote du compte administratif 2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de séance du 9 avril 2025 annexé du compte administratif 2024 détaillé ;

Vu l'approbation du compte de gestion 2024 établi par Monsieur le Payeur Départemental ;

Monsieur Alain NAVARRET, Président du SMEL, ayant quitté la salle,

Sous la présidence de Madame Isabelle BOUYER-MAUPAS, première Vice-Présidente

Après en avoir délibéré,

Le Comité du syndicat mixte Synergie Mer Et Littoral, sans voix contre, ni abstention, à l'unanimité des membres présents, vote le compte administratif 2024 établi comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES de l'exercice	146 042,71
DEPENSES de l'exercice	162 348,96
SOLDE DES REALISATIONS 2024	-16 306,25
SOLDE D'EXECUTION REPORTE (2023)	+ 221 001,48
SOLDE D'EXECUTION 2024	204 695,23 (1)
Solde reports (recettes - dépenses)	
EXCEDENT DE FINANCEMENT	204 695,23

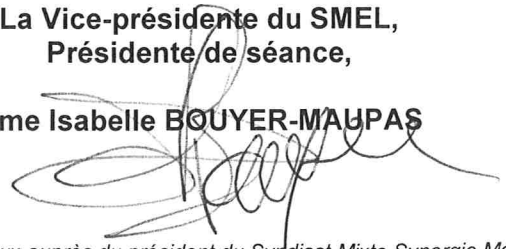
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES de l'exercice	1 386 553,97
DEPENSES de l'exercice	1 545 261,48
SOLDE DES REALISATIONS 2024	-158 707,51
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (2023)	+ 491 611,54
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2024 A AFFECTER	332 904,03 (2)
<i>Pour info, solde des reports</i>	- 16 589,22

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	537 599,26
-----------------------------------	-------------------

(1)+(2)
204 695,23 + 332 904,03

Pour extrait conforme,
La Vice-présidente du SMEL,
Présidente de séance,

Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS



En cas de contestation de cette délibération, vous pouvez engager un recours gracieux auprès du président du Syndicat Mixte Synergie Mer Et Littoral ou formuler un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN - dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
050-255001745-20250409-1165-BF
Date de télétransmission : 23/04/2025
Date de réception préfecture : 23/04/2025